

- Ordre du jour :**
- **Emprunt lotissement**
 - **Achat terrain**
 - **Taxe d'aménagement**
 - **Convention Assistance technique SATESE**
 - **Programme FDS 2015-2016**
 - **Questions diverses**

Présents : P. BARTELS, L. JACQUEMARD, G. SCHMIT, C. FENAUX, F. FERRAZ, P. BEAUMONT, F. FOSTIER, N. DECHAPPE, C. LEGRAND, B. WIART

Excusé : P. EDUIN

Secrétaire : C. FENAUX

EMPRUNT LOTISSEMENT :

Le Conseil Municipal accepte la proposition du Crédit Agricole pour un prêt à court terme d'un montant de 400 000 € pour une durée de 2 ans au taux variable indexé : EURIBOR 3mois + 2 %. Frais de dossier de 0,20 %.

ACHAT TERRAIN :

La commune de Menneville décide d'acquérir les parcelles n° 662 et 664 d'une surface totale de 1 454 m² pour un montant de 8 724 € (soit 6 € le m² auquel s'ajoutent les frais de vente.

La voirie du lotissement du Gué Saint Pierre est également reprise par la commune pour la somme de 1 € symbolique.

TAXE D'AMÉNAGEMENT :

Le Conseil Municipal décide de conserver le même taux, soit 3 % et accorde une exonération de 50 % pour la surface excédant 100 m² pour les constructions à usage de résidence principale financées à l'aide du prêt à taux zéro renforcé (PTZ+). Cette décision est valable 3 ans (soit jusqu'au 31 décembre 2017)

CONVENTION ASSISTANCE TECHNIQUE SATESE :

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que la Convention pour la mission d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement collectif prise entre la Commune et le Conseil Général de l'Aisne arrive à échéance le 31 décembre 2014. Le coût de ce service pour la commune s'élève à 0,17 € par habitant. Le Conseil Municipal décide de renouveler la convention pour une durée de 3 ans.

PROGRAMME FDS 2015-2016 :

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que les communes ne pourront bénéficier d'une subvention du département sur les travaux communaux de Voirie que dans la mesure où elles s'engageront formellement à proroger leur adhésion à ce Fonds et à verser chaque année, leur cotisation, selon les modalités explicitées dans le règlement.

Le Conseil Municipal décide de proroger l'adhésion au Fonds Départemental de Solidarité pour les travaux de Voirie 2015 – 2016 et de s'engager chaque année à acquitter la cotisation définie dans ledit règlement.

QUESTIONS DIVERSES

- ↪ L'abattement de la valeur locative sur la taxe d'habitation (part communale) passera à 0 % à partir de 2016.
A délibérer lors du prochain Conseil Municipal.
- ↪ Règlement du Syndicat des eaux à mettre sur le site internet.
- ↪ Programmation des réunions de Conseil Municipal le mardi.
- ↪ Réunion du Syndicat des rivières : les travaux de la 2^{ème} tranche vont démarrer, localisation des embâcles.
- ↪ Nouvelle réglementation pour la salle des fêtes : intégration de l'électricité dans le forfait de location de salle et tarif de la vaisselle lors d'une location auprès du MIL.